

Division des personnels enseignants
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières
Jury académique 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2023 – est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1^{er} degré ;

Madame Elisabeth LORIN, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne en charge du 1^{er} degré ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONNE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Sylvie DUDON, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Charles POCHET, inspecteur de l'éducation nationale.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 mai 2023

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT